

# INSCRIPTION & REGLEMENT 2024/2025

## Mercredis des malins et vacances

### ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Âge : ..... ans

Régime alimentaire :  Normal  Sans Porc  Sans Viande  PAI \*

\*Si PAI, fournir un formulaire précisant les recommandations correspondantes.

Informations particulières :

.....  
.....  
.....

### RESPONSABLES LEGAUX

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Adresse : .....

.....

E-mail : .....

.....

Quotient familial (CAF) :

<500

>500

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Adresse : .....

.....

E-mail : .....

.....

Quotient familial (CAF) :

<500

>500

*\*En cas de parents séparés, veuillez fournir la copie du jugement de garde.*

### J'autorise le centre :

	OUI	NON
A sortir mon enfant de la structure (à pied ou en car) lors des activités extérieures ou les sorties.		
A prendre mon enfant en photo et à les diffuser sur le site internet et la chaîne locale, dans le bulletin ou sur tout support de communication de la municipalité et dans la presse		
A proposer des baignades surveillées à mon enfant		
A proposer des activités physiques et sportives à mon enfant		
À présenter mon enfant à un médecin, en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire à le mettre sous anesthésie		
A laisser mon enfant rentrer seul à son domicile (si oui, présenter une attestation signée, précisant l'heure de départ au responsable)		

## **PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER VOTRE ENFANT (se munir d'une pièce d'identité)**

<i>Noms/Prénoms</i>	<i>Téléphones</i>	<i>Signature</i>

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Les enfants, âgés de 3 à 14 ans qui sont scolarisés et propres, peuvent être inscrits.

**-Mercredis des malins :** Les inscriptions et les règlements se font au mois via une fiche.

**-Vacances scolaires :** Une plaquette, détaillant les thèmes, les temps forts, les jours d'inscription à choisir et la date limite d'inscription, sera diffusée quelques semaines avant les vacances

A la réception de ces documents qui seront disponibles sur le site de la commune ([www.chenimenil-commune.fr](http://www.chenimenil-commune.fr)), rubrique « **Jeunesse** » puis « **Centre aéré** », ou au CCS aux heures d'ouverture, il faudra y joindre le règlement (espèces, chèque, ANCV, bon CAF, MSA, CESU, ...), sans cela, l'enfant ne pourra être accepté. En cas d'absence, la direction du centre devra être prévenue le plus tôt possible. Le prix de la journée sera déduit, sauf le repas (4,50€), si présentation d'un certificat médical.

Les enfants ayant un PAI pourront être acceptés au Centre, quand le représentant légal aura fourni le rapport du PAI ainsi que le traitement, accompagné obligatoirement de l'ordonnance au nom de l'enfant, à donner en cas de soucis. En cas de traitement, le responsable légal doit fournir une ordonnance et confier les médicaments à la direction, pour s'assurer de ne laisser aucun médicament dans les affaires de l'enfant. Enfin, un enfant présentant une maladie contagieuse se verra refuser l'accès au centre.

Les enfants doivent avoir une attitude correcte (vocabulaire, attitude physique). Un manquement répétitif aux règles de vie du centre fera l'objet d'un entretien avec les parents. Des sanctions peuvent être appliquées (renvoi temporaire ou définitif).

**J'ai lu et j'accepte les conditions de l'inscription indiquées ci-dessus.**

**Je, soussigné(e) ....., responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur. Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.**

**Date :**

**Signature du responsable légal :**